



PRÉFET DE LA MOSELLE

**Intervention de Monsieur le Préfet de la Moselle
devant le Conseil départemental**

Présentation du rapport d'activité des services de l'Etat (2015)

Jeudi 20 octobre 2016

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,
Mesdames et Messieurs les Sous-préfets,
Mesdames, Messieurs les Directeurs, chefs de service de l'État et du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de l'accueil que vous nous réservez ce matin, aux membres du corps préfectoral et aux chefs des services de l'État dans le département qui sont présents à mes côtés. Par leur intermédiaire, c'est l'État qui s'incarne au quotidien pour servir les habitants de ce département. Et c'est pour moi un grand plaisir que de venir aujourd'hui devant votre assemblée – pour la première fois depuis mon arrivée dans le département de la Moselle – présenter le **rapport d'activité des services de l'État pour l'année 2015**.

La présentation de ce rapport revêt une importance particulière parce qu'elle est l'occasion, par votre intermédiaire, de rendre compte aux mosellanes et aux mosellans, en toute transparence, de l'action de l'État dans leur département.

Au-delà de l'obligation légale qui m'est faite, cette tradition me paraît également précieuse pour échanger et dialoguer sur les **grandes orientations stratégiques** des actions qui sont menées par l'État et le Conseil départemental de la Moselle à destination des citoyens.

J'interviens devant vous quelques jours après le **86^{ème} Congrès de l'Assemblée des départements de France** qui s'est tenu à Poitiers la semaine dernière. Je sais qu'il a été l'occasion de débats nourris et d'interpellations de votre part. Nous pourrions revenir sur certains des sujets abordés à cette occasion.

Plutôt que de présenter de manière exhaustive l'activité des services de l'Etat au cours de l'année 2015 – à partir du rapport qui vous a été transmis pas voie électronique et dont une version papier a du être déposé sur vos pupitres –, et avant d'engager le débat avec vous, je souhaiterais détailler **deux grandes priorités de l'État en Moselle**, qui correspondent à deux grandes attentes prioritaires de nos concitoyens :

- La **sécurité** (1) ;
- L'**économie et l'emploi** (2) ;

Je souhaiterais également revenir en détail sur les conditions de mises en œuvre de deux lois votées en 2015 (3) :

- la **loi sur la réorganisation territoriale** votée en janvier (loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral) ;
- et la **loi NOTRe** votée en août 2015 (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République).

J'évoquerais également le contexte budgétaire contraint qui est celui de l'Etat et des collectivités territoriales.

1- La sécurité et la protection des populations

L'année 2015 a été marquée par une vague d'attentats sans précédent qui a profondément endeuillé notre nation. Face à la menace terroriste, l'ensemble de la Nation, chacune des collectivités territoriales et tous les services de l'État se sont mobilisés pour assurer la sécurité des personnes et des biens, pour protéger nos concitoyens et pour faire vivre les valeurs de la République.

L'adaptation à la menace terroriste s'est fondée sur **quatre piliers** : la lutte contre les filières terroristes dans le cadre de l'état d'urgence, la prévention de la radicalisation, la sécurisation des lieux sensibles et des grands rassemblements et la préparation de la réponse à un éventuel attentat.

1- La recherche, l'identification et la neutralisation des individus radicalisés relèvent des compétences de l'Etat, dans le cadre de l'état d'urgence, mis en œuvre depuis le mois de janvier 2015.

Les mesures de police administrative exceptionnelles – perquisitions administratives et assignations à résidence – ont été mises en œuvre en parfaite articulation avec les autorités judiciaires et ont fait l'objet d'une information régulière des parlementaires.

2- La prévention de la radicalisation s'appuie sur une cellule d'accompagnement des familles, chargée d'identifier les solutions les plus adaptées à chacun des cas faisant l'objet d'un signalement sur la plateforme CAPAR.

Je veux saluer le fonctionnement partenarial exemplaire de cette cellule qui réunit la Préfecture, le Parquet, le Conseil départemental, l'Éducation nationale, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), et les associations qui interviennent dans le champ social, éducatif et sanitaire.

Nous y associons désormais systématiquement les maires.

3- Le troisième pilier réside dans la sécurisation des sites sensibles et des grands rassemblements :

- L'Etat a renforcé l'engagement des forces de l'ordre sur le terrain, et je veux rendre hommage à ces femmes à ces hommes, policiers, gendarmes, militaires, sapeurs-pompiers, qui, chaque jour, patrouillent dans nos rues et assurent la surveillance des sites sensibles.

- La sécurisation des grands rassemblements constitue une priorité. La mobilisation de tous a permis la réussite de grands événements récents : je pense notamment aux fêtes de la Mirabelle. Pour préparer ces événements, nous organisons systématiquement en préfecture et en sous-préfectures des réunions de sécurité avec les organisateurs et les maires concernés. Nous préparons actuellement activement les marchés de Noël.

- La sécurité au sein des établissements scolaires représente aussi une priorité absolue. La rentrée scolaire a fait cette année l'objet d'une attention particulière. Il est essentiel que les établissements scolaires demeurent des espaces de sérénité. Les mesures engagées s'inscrivent dans un cadre préventif et visent à mieux former les enseignants et personnels encadrant, en application des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS).

Le Conseil départemental est directement concerné par la problématique de sécurisation des collèges. Vous êtes appelés à poursuivre les travaux des bâtiments scolaires dont le Conseil départemental est propriétaire. L'État accompagne les collectivités par un abondement exceptionnel des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de 50 millions d'euros afin de sécuriser les écoles, les collèges et les lycées.

4- L'État est enfin mobilisé pour préparer la réponse à un éventuel attentat. L'exercice de sécurité civile, organisé le dimanche 25 septembre sur la commune de Forbach, a mobilisé plus de 700 personnes.

Enfin, et c'est une autre forme de réponse au terrorisme, l'Etat, avec les collectivités territoriales, s'est mobilisé pour **faire vivre les valeurs de la République**. Nous avons notamment engagé des actions de **promotion des valeurs de la laïcité** et de **lutte contre les discriminations**. Le dialogue, déjà largement développé en Moselle avec les représentants de l'ensemble des cultes, a été approfondi.

Il était également important de permettre à la **jeunesse** de s'engager pour **porter les valeurs de la République**, d'incarner la fraternité, de servir l'intérêt général. C'est le sens du développement du **service civique** qui s'est déployé à la fois au sein des collectivités territoriales et des différents services de l'Etat.

Si les services de l'État se sont résolument engagés dans le combat contre le terroriste, ils n'en n'ont pas pour autant négligé les **infractions de droit commun**, qui touchent **la sécurité au quotidien** de nos concitoyens. L'action des différents partenaires institutionnels en la matière est coordonnée au sein du conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CDPDR)

En la matière, l'année 2015 a été marquée par deux grandes tendances :

- Nous avons constaté une **légère diminution des atteintes aux biens** (-1%), dont une baisse notable des cambriolages (-6%).
- Mais dans le même temps, le département enregistre une **progression relative des atteintes volontaires à l'intégrité physique** (+6%), comparable à la tendance nationale.

Les résultats en matière de **sécurité routière** sont médiocres, avec **48 tués en 2015**. Et le bilan 2016 s'annonce plus lourd encore :

- L'analyse des dernières données relatives à l'accidentalité depuis le 1^{er} janvier et jusqu'au 30 septembre 2016 (comparée au 9 premiers mois de l'année 2015) fait apparaître une augmentation très sensible du nombre:

- d'accidents : 355 accidents, soit une hausse de 8,23 % ;
- de blessés : 444 blessés, soit une hausse de 6,73% ;

- et de tués : 34 tués, soit une hausse de 13,3%, à laquelle il faut ajouter depuis le début du mois d'octobre six tués, notamment une mère et ses trois enfants décédés le 2 octobre dernier sur la route départementale n°662 à Philippsbourg.

Face à ces chiffres dramatiques, je tiens à réaffirmer devant vous ma détermination et celle des forces de l'ordre à lutter contre l'insécurité routière.

- La mise en place d'un plan départemental de contrôle routiers (PDCR) a pour objectif d'**intensifier les contrôles routiers** tout en assurant la complémentarité des dispositifs mis en œuvre par les forces de l'ordre.

- Ce plan est complété par des **actions de prévention et de communication** menées notamment avec l'Education nationale.

- Les **actions déjà menées avec le Conseil départemental** sont, dans ce cadre, essentielles. Je pense à celles conduites sur les axes routiers les plus accidentogènes où nous allons continuer à déployer des radars, notamment les radars autonomes.

Enfin, je tiens à rappeler que la **protection des populations** passe aussi par la **maîtrise des risques technologiques**. La Moselle, département industriel, compte 13 sites classés SEVESO seuil haut, dont six sont couverts par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé. L'approbation par votre assemblée et la signature des conventions de financement par votre Président des PPRT de la plateforme CARLING à SAINT-AVOLD et d'INEOS à SARRALBE constituent un pas très important. Au travers de cet outil réglementaire, il s'agit certes de protéger les personnes des risques technologiques résiduels et de limiter l'exposition des populations. Mais il s'agit aussi de conforter la présence d'industries porteuses d'emplois et de développement économique.

2- L'emploi et le soutien aux entreprises

J'en viens aux enjeux économiques. L'État engage dans le département des moyens importants :

- pour **soutenir l'emploi et l'activité économique** ;
- et pour **fournir aux acteurs socio-économiques**, qui font la richesse du territoire, le soutien qui leur est dû.

Le **taux de chômage** reste élevé en Moselle : 10,2% au premier trimestre 2016 selon l'INSEE. Je relève toutefois que les chiffres de Pôle emploi à fin août (catégorie A) font état d'une baisse du chômage de -2,4% sur l'année.

La mobilisation du service public départemental de l'emploi que je préside est forte :

- Pour **aider les jeunes** très éloignés de l'emploi à entrer sur le marché du travail, des contrats d'aides à l'insertion – les **emplois d'avenir** – ont été mobilisés. En Moselle, en 2015, 858 jeunes ont été embauchés dans ce cadre. Ce dispositif a fait la preuve de son efficacité, puisqu'il a contribué à faire baisser le taux de chômage des jeunes : depuis octobre 2012, date d'entrée en vigueur de la loi, le nombre de chômeurs de moins de 25 ans inscrits en catégorie A à Pôle emploi a reculé 11,8% en Moselle.

- D'autres emplois aidés, les **contrats initiative emploi (CIE)** et les **contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)**, ont également été mobilisés. Plus de 5 600 demandeurs d'emploi ont pu retrouver le chemin du travail en 2015, et acquérir des compétences et des savoir-faire facilitant une véritable insertion dans l'univers professionnel.

En 2015, l'Etat a aussi maintenu en Moselle un niveau de financement important des structures de l'**Insertion par l'Activité Economique (IAE)** avec plus de 20 millions d'euros mobilisés.

- Un autre enjeu important des mois à venir résidera dans la généralisation de la **garantie jeune** au 1^{er} janvier 2017. Ce dispositif permettra aux jeunes d'accéder à un emploi via un accompagnement renforcé sur douze mois. C'est une seconde chance donnée à ces jeunes qui étaient en grande difficulté, sans emploi, sans ressources, et qui n'étaient ni en formation ni en étude. Je souhaite que nous travaillions ensemble à la réussite du déploiement de la garantie jeune.

- Le **dispositif Embauche PME**, entré en application en février 2016, amplifie les mesures de soutien à l'embauche jusqu'au 31 décembre 2016. Grâce à la mobilisation des services pour faire connaître ce dispositif, nous totalisons, au 30 septembre 2016, 10 981 demandes d'aide dans le département de la Moselle, ce qui est un véritable succès. Je rappelle qu'il est ouvert aux associations.

- Les services de l'Etat continuent enfin de se mobiliser pour **accroître le nombre de formations** à la disposition des demandeurs d'emploi et leur adéquation avec les besoins de nos entreprises.

La lutte pour l'emploi ne peut être remportée que si elle s'accompagne d'une lutte de **soutien aux entreprises**, et en particulier dans le sens d'une amélioration de leur **compétitivité** :

- L'appui aux entreprises se manifeste également par le **soutien à en faveur de leur compétitivité**. En Moselle, plus de 5600 entreprises ont bénéficié d'allègements de charges au 31 août 2016 grâce au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), pour un montant total de 77,7 millions d'euros. 77,7 millions d'euros qui ont été réinjectés dans notre économie pour innover, investir, former ou recruter.

- Le « **Pacte Lorraine 2014-2016** » constitue également un dispositif particulier doté par l'Etat et le Conseil régional de 300 millions d'euros sur la période 2014-2016. J'ai effectué fin septembre 2016 un point détaillé avec le Préfet de Région : 268,6 millions d'euros ont été engagés par l'Etat et la Région pour soutenir 550 projets d'envergure régionale ou départementale. Il a notamment permis le financement de la plateforme publique de recherche et de développement industriel METAFENSH à Uckange, inaugurée par le Président de la République à l'occasion de son déplacement en Moselle ce lundi. La Moselle est le département le mieux représenté dans les projets d'envergure départementale, avec 130 dossiers soutenus, et où l'investissement généré est le plus massif : 226,4 millions d'euros.

Soutenir les acteurs économiques sur le territoire, c'est aussi venir en aide aux professions les plus durement touchées et je voudrais maintenant vous parler de la **situation agricole**.

L'agriculture mosellane traverse actuellement une crise profonde caractérisée tout d'abord par l'effet cumulé d'une récolte historiquement basse (baisse d'un tiers des rendements sur les principales céréales à paille) et de mauvaise qualité suite à un printemps pluvieux et froid. Ces conditions météorologiques ont également eu des conséquences sur la qualité des fourrages et donc sur les productions laitières. Cette crise est en outre aggravée par des conditions de marchés très défavorables. En Moselle, sur les 730 communes du département, ce sont **409 communes – plus de la moitié – qui ont été concernées par les inondations du printemps 2016**. Les exploitants agricoles de ces communes ont pu bénéficier de la possibilité d'invoquer le cas de **force majeure**.

Les **mesures présentées en conseil des ministres le 27 août** et le **Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles présenté par le gouvernement le 4 octobre** dernier offrent des outils concrets pour venir en aide aux agriculteurs. Nous mobilisons l'ensemble des leviers : c'est le cas des dérogations aux aides PAC, des mesures de maîtrise de la production laitière, de l'année blanche bancaire, du fonds de garantie public de 1,5 milliards d'euros mis en œuvre par Bpi-France ou encore du dégrèvement d'office de la taxe sur le foncier non bâti pour les terres arables, mais aussi les prairies, mis en œuvre par la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Nous travaillons ensemble en la matière. Vous vous êtes engagés aux côtés de la Chambre d'agriculture via le dispositif « **AVEC** », la Région intervient également avec le dispositif « **RéAGIR** », à compter du 1^{er} janvier 2017. L'Etat, avec les services de la direction départementale des territoires (DDT), participe aux **cellules d'accompagnement individuel**.

Nous avons tous en la matière une obligation morale : il s'agit de faire tout pour **accompagner les agriculteurs mosellans**. Nous sommes aux côtés des agriculteurs et un message simple doit leur être transmis : vous n'êtes pas seuls !

3- Réforme territoriale et loi NOTRE

J'en viens à la mise en œuvre dans le département des deux lois votées en 2015, relatives à la réforme territoriale et à la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), dans un contexte budgétaire contraint.

La réforme territoriale tout d'abord : la fusion des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine fait de la nouvelle région « Grand Est » le 4^{ème} territoire de la France métropolitaine en superficie avec 57 000 km², soit autant qu'un pays comme la Belgique, et la 6^{ème} région en population en rassemblant un peu plus de 5,5 millions d'habitants.

Dans ce vaste ensemble de 10 départements, la Moselle dispose d'atouts géographiques et démographiques. Avec plus d'un million d'habitant, le département représente 19% à 20% de la population du Grand Est. La Moselle doit exploiter au mieux ses atouts afin de dynamiser l'économie de son territoire et d'en respecter les équilibres. Le Conseil départemental, en tant qu'acteur de la solidarité territoriale, est appelé à prendre toute sa part dans la **nouvelle donne territoriale**.

Les compétences des collectivités territoriales ensuite : la loi NOTRE a clarifié notre organisation territoriale. Dans ce cadre, le département est conforté comme acteur majeur des solidarités sociales. Ses domaines d'actions sont vastes, vous le savez, qu'il s'agisse de la protection de l'enfance et des familles, de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, de la lutte contre la pauvreté, ou encore de l'aide à l'insertion professionnelle.

Le département conserve par ailleurs les compétences en matière de voirie et de gestion des collèges.

Vous avez une force : c'est la proximité. Il vous appartient d'en tirer partie.

Dans le domaine économique, la loi NOTRE confie à la Région la définition des orientations qui se traduisent dans un schéma, le SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) qui définit les orientations en matière d'aides aux entreprises.

Vous avez souhaité que le Conseil départemental anime les réseaux des acteurs économiques et touristiques des territoires.

Une collectivité peut décider de porter la création d'une agence chargée de promouvoir les intérêts du territoire sur le fondement des compétences que la loi lui attribue.

L'Etat doit garantir que l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités territoriales se fasse dans le respect de la loi. Nous allons donc poursuivre notre dialogue, Monsieur le Président. Il est basé sur le conseil, avant de prendre la forme d'un contrôle sur un sujet très subtil en droit.

La nouvelle donne territoriale n'est pas le « piétinement » des attributions du conseil départemental. Pour reprendre les exemples que vous avez cités : THD, volet territorial des

CPER, mobilité... **Le département reste l'acteur essentiel de proximité pour faire émerger les besoins des territoires.**

En matière de déploiement du très haut débit (et en particulier du FttH, fibre jusqu'à l'abonné), qui constitue une priorité du Conseil départemental, vous avez bénéficié du soutien résolu du Préfet et de ses services par une subvention de 30 millions d'euros au projet Moselle Fibre.

La loi NOTRE a également conduit à la mise en œuvre d'un nouveau schéma : le **schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**. Celui de la Moselle a été adopté le 30 mars dernier à l'issue d'un long travail de consultation et de concertation.

Vous le savez, ce schéma contient sept propositions de rationalisation des établissements de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. En outre, la fusion entre les communautés de communes du Val de Moselle (57) et celle du Chardon Lorrain (54) fera l'objet d'un arrêté inter préfectoral et donnera lieu à la réunion d'un comité de suivi de ce projet.

J'ai déjà signé le 16 septembre plusieurs arrêtés de fusion, d'autres sont en cours de finalisation, ils prendront effet le 1^{er} janvier 2017. Les consultations ont fait émerger une large adhésion.

Au 1^{er} janvier prochain, la Moselle comptera 23 EPCI à fiscalité propre contre 33 en 2016, soit un niveau moins soutenu que sur le plan national (sur l'ensemble du territoire français, le nombre d'EPCI aura été diminué de moitié, d'un peu plus de 2 062 aujourd'hui, il n'y en aura plus que 1 245 demain). Mais j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, le nombre n'est pas essentiel, il s'agit d'abord de regarder la cohérence des projets.

La loi NOTRE prescrit par ailleurs l'élaboration conjointe par la préfecture et le Conseil départemental, d'un **Schéma d'accessibilité des services au public (SDASP)**, d'ici la fin de l'année 2016. Nous sommes dans ce domaine en avance. Ce schéma va permettre d'identifier les zones dans lesquelles subsiste un déficit d'accessibilité des services et de définir les actions à mettre en place pour y renforcer l'offre de services marchands et non marchands. Un comité de pilotage se tiendra le 7 novembre et des réunions territoriales auront lieu ensuite la semaine du 21 au 25 novembre. Je vous invite à y participer pour contribuer et construire ensemble des pistes d'actions.

Les **maisons de service au public** constituent une des réponses à la question de l'accessibilité :

- 2 maisons de service au public (MSAP) ont été créées en 2016 à Albestroff en avril, Ennery en mai ;
- 2 seront prochainement ouvertes en novembre à Dabo et Lorquin ;
- 4 devraient voir le jour prochainement à Abreschviller, Volmunster, Kedange-sur-Kanner et Delme. Un projet est en cours à Vic-sur-Seille

Ces maisons de service public permettent aux usagers, particuliers ou professionnels, d'être accompagnés dans un endroit unique dans leurs démarches de la vie quotidienne : prestations

sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, services postaux... Elles garantissent aux usagers, et tout particulièrement aux usagers fragiles, ceux qui ont à la fois le plus grand besoin de l'administration et le plus de difficulté à entrer et à rester en contact avec elle, un accès de proximité et de qualité aux services dont ils ont besoin au quotidien. Leur labellisation, prononcée par le Préfet, permet à ces Maisons de bénéficier d'un financement de l'État à hauteur de 25% des dépenses de fonctionnement et du fonds inter-opérateurs à même hauteur.

La loi NOTRE donne de nouvelles compétences aux EPCI à fiscalité propre. Parmi celles-ci, figure la **compétence « création, gestion et entretien des aires de gens du voyage »**, à compter du 1^{er} janvier 2017. J'ai eu l'occasion d'en parler longuement devant les mariés du département lors de leur Assemblée générale le 1^{er} octobre dernier.

Nous avons décidé ensemble, Monsieur le Président, de lancer la révision du schéma départemental, arrêté en 2011 et valable jusqu'à la fin de l'année 2016.

Le schéma actuel prévoit la création de six aires de grands passages réparties sur le département, et de 24 aires d'accueil pour un total de 816 places. Nous arrivons au terme de ce schéma : il n'a pas été totalement respecté.

L'actualisation du schéma départemental en cours doit être l'occasion de reposer sereinement cette question avec deux impératifs : le strict respect de la loi de la République et l'action concertée de l'Etat et des collectivités. Cette révision doit aboutir en 2017.

Dernier sujet, sujet important s'il en est, **l'évolution des finances des collectivités territoriales, et en particulier des conseils départementaux**. Un effort a été demandé aux collectivités territoriales en vue du rétablissement de l'équilibre des comptes publics. La crise économique qui a durement frappé notre pays depuis 2008 a fortement dégradé la dette publique de la France. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a réparti les économies actées en 2014 sur l'ensemble des administrations publiques (plan d'économie de 50 milliards d'euros annoncé en 2014).

1- Les collectivités territoriales participent à l'effort à hauteur de 21%, soit leur poids dans la dépense publique. Pour le département de la Moselle, entre 2015 et 2016, cela représente une baisse de la DGF de 17 millions d'euros.

La progression de la péréquation financière au sein de la DGF sera maintenue en 2017 à son niveau de 2015 et 2016, soit +317 millions d'euros. Les départements disposent aussi de dispositifs de péréquation.

2- S'agissant des départements, les nouvelles attributions des régions en matière économique n'ont pas été accompagnées d'un transfert financier des départements aux régions. C'est l'Etat qui est appelé à couvrir la part des attributions qu'elles reprennent, estimées par elles-mêmes à 600 millions d'euros. Ce sont autant de marges dégagées et qui pourront être redéployées sur vos politiques prioritaires.

3- Enfin, l'État aide les départements à faire face à la forte hausse des **dépenses sociales** provoquée par la crise économique qui a frappé notre pays :

- Le gouvernement a proposé aux départements une recentralisation du RSA. Elle aurait permis de régler de manière durable et structurelle ce sujet difficile. Sa mise en œuvre n'a pas pu aboutir en raison notamment d'un désaccord sur le choix de l'année de référence.
- Un fonds d'urgence pour les départements en difficulté de paiement du RSA a été créé en 2015 à hauteur de 50 millions d'euros. Dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2016, un nouveau fond de soutien de 200 millions d'euros sera institué.
- Pour conforter et encourager les départements dans leurs politiques d'insertion, le projet de loi de finances pour 2017 prévoit également la mise en place d'un nouveau fonds d'appui incitatif, doté de 50 millions d'euros (porté à 100 millions en 2018). Il concernera les départements qui souhaitent s'engager dans une politique ambitieuse d'insertion par contrat avec l'Etat.

4- En contrepartie de l'effort contributif demandé aux collectivités territoriales sur les dotations de fonctionnement, l'État mène une **politique de soutien vigoureux aux projets d'investissement**.

- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été augmentée de 200 millions d'euros au niveau national. En 2017, son montant total sera porté à 1 milliard d'euros (contre 816 millions en 2016, soit +184 millions sur un an), soit une hausse de 62% sur trois ans (+ 384 millions d'euros sur trois ans). Pour la Moselle, ce sont 12,27 millions d'euros consacrés à des projets locaux portés par les communes et les EPCI.
- L'Etat a en outre mobilisé sur l'année 2016 une enveloppe de 800 millions d'euros dédiés à l'**appui à l'investissement public** qui sera portée à 816 millions en 2017. Ce sont 77,2 millions ainsi injectés pour le territoire de la région Grand Est en 2016. Au titre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) maintenant :
 - Concernant l'**enveloppe « grands projets d'investissements »**, 121 dossiers ont été retenus pour la Moselle. Ils ont été validés définitivement par la préfecture de région pour un montant de 6,9 millions d'euros ;
 - Concernant l'**enveloppe dite « bourg centre »**, 28 dossiers ont été retenus en Moselle pour un montant de 5,9 millions d'euros.
- Le **contrat de plan Etat-Région 2015-2020** a enfin permis depuis sa signature à 10 projets mosellans d'obtenir un financement de plus de 4 millions d'euros : financement de la maison du projet sur le site des portes de l'Orne, d'une maison de santé pluridisciplinaire à Dieuze, du centre aquatique de Bouzonville ou encore de la construction du centre des congrès de Metz.

Au terme de cette présentation, je souhaite :

- vous remercier pour la qualité des relations que nous entretenons tout au long de l'année, chacun dans nos rôles respectifs,
- et rendre hommage à l'ensemble des agents de services de l'État en Moselle, pour leur engagement quotidien au service de nos concitoyens.

Nous nous tenons à présent à votre disposition, avec les membres du corps préfectoral et les responsables des services de l'Etat dans le département, pour répondre à toutes vos questions.

Je vous remercie.